

| |
|--|
| <p style="text-align:center">CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2011 COMPTE RENDU SOMMAIRE CONVOCATION DU 06 JUILLET 2011</p> |
|--|

L'an deux mil onze, et le douze juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain JACOB, Maire.

PRESENTS : Sylvain JACOB, Valérie HUGUENIN, Agnès MATEOS, Jean-Paul BAILLY, Louis CHENU, Emmanuel GAILLARDIN, Lucie DOREL, Christophe PONT, Jean-Claude CHAPULLIOT, Jean-Marie CAPRON, Michel BLANCHARD

ABSENTS EXCUSES : Eudeline PAVELOT (pouvoir à Emmanuel GAILLARDIN),
François de NICOLAY (pouvoir à Sylvain JACOB),

ABSENT : Alain BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie DOREL

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour concernant une déclaration d'intention d'aliéner des parcelles cadastrées section AV n°48 – 49- 50 et le dossier du changement du chauffage de l'Eglise.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

LETTRE DE REMERCIEMENT

Sylvain JACOB donne lecture au Conseil Municipal des lettres de remerciements du Foyer Rural, de Guillaume LE GOUEDEC, de Lucas MAGNIEZ, de Quentin TROLAT et l'Association Gold Coast Rider, du Comité d'Organisation de la Journée Nationale des Associations d'Aveugles et de Malvoyants, du Cep Savignien, de l'U.S.SAVIGNY LES BEAUNE, de l'ADMR, de la Banque Alimentaire de Bourgogne, de l'Association Les Papillons Blancs et de la famille MARTIN.

TRAVAUX RUE PAUL MALDANT

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Paul Maldant, M et Mme de LESTRANGE ont donné leur accord pour céder à la Commune un petit morceau de terrain et que leur mur soit refait à l'identique à l'alignement. Suite à la consultation de cinq entreprises pour les travaux de réfection du mur, seules trois ont répondu. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, retient la candidature de l'Entreprise LOPES, pour un montant de 11 880.00 € HT, avec un engagement sur les délais et sur la protection des végétaux, sinon ce sera l'Entreprise ZINETTI qui sera choisie. Cette somme sera inscrite au budget de l'année. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte également l'achat du morceau de terrain de la propriété de LESTRANGE pour l'euro symbolique, donne pouvoir au Maire pour signer tout document ainsi que l'acte à intervenir dans la transaction.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après consultation des entreprises, il s'avère que les propositions sont supérieures à l'estimation du Maître d'œuvre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de relancer une consultation avec la réalisation des travaux des gaines de chauffage par l'extérieur.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 juin 2011 : Le Maire indique les principaux points qui ont été traités : désignation du représentant de la Commune de TAILLY aux instances communautaires, Véloroute de THURY, approbation des études préalables des ZAC du Pré Fleury à CHAGNY et à CHASSAGNE-MONTRACHET, les rapports annuels et bilan d'activités des services publics Assainissement Collectifs et non Collectifs – Eau Potable – Déchets et Transports Urbains (exercice 2010).

Compte-rendu de la réunion du bureau du 9 juin 2011 : Les principaux points de l'ordre du jour étaient les acquisitions foncières des plans d'eau de MERCEUIL-TAILLY-MEURSAULT et de MONTAGNY-LES-BEAUNE, la gestion du service de fourrière animale, le zonage d'assainissement de la Commune de BLIGNY LES BEAUNE.

Compte-rendu de la réunion du bureau du 7 juillet 2011 : Les principaux points de l'ordre du jour étaient le groupement de commandes en vue de l'acquisition de services de télécommunications, la signature d'une convention avec le nouveau éco organisme Eco TLC et des contrats de reprise des matériaux dans le cadre du nouveau barème E d'Eco-Emballages.

Commission d'Evaluation des Charges Transférées du 30 juin 2011 : Cette réunion avait pour but de préciser les dispositions applicables aux bâtiments du péri et extra scolaire. Tous les bâtiments existants avant le transfert complet de la compétence enfance restent mis à disposition dans des conditions à préciser par convention. Les Communes renoncent à percevoir une location des locaux mis à disposition. Il a été proposé l'affectation d'une enveloppe budgétaire dédiée aux investissements que la Communauté d'Agglomération doit financer pour les Communes.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : PROJET DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Madame la Préfète concernant la demande de rattachement de la Commune isolée de Saint-Loup-Géanges à la Communauté d'Agglomération Beaune-Chagny-Nolay dans le cadre du projet du schéma départemental de coopération intercommunale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne voit pas d'inconvénient à cette demande de rattachement.

AFFAIRES SCOLAIRES

Point sur le Conseil d'Ecole du 17 juin 2011 : Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu. Les points ci-après ont été abordés, les effectifs pour la rentrée 2011/2012 (maternelle : 50 élèves, primaire : 110 élèves), un bilan des sorties du 3^{ème} trimestre, le financement des sorties à la piscine de BEAUNE, des travaux à réaliser suite au pré-rapport établi par la commission de sécurité au mois de mars.

Point sur la Commission Enseignement du mercredi 29 juin 2011 : Cette réunion a été consacrée à faire le point sur les travaux à réaliser pendant les vacances. Les travaux de mise aux normes de sécurité seront effectués début juillet et les travaux de peinture suivront.

OPERATION CŒUR DE VILLAGES : CONSULTATION DES BUREAUX D'ETUDES

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation des bureaux d'études pour l'étude préalable d'aménagement et d'urbanisme dans le cadre du dispositif "Eco Villages Avenir". Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, retient la candidature du Cabinet BESSARD-Architectes de CHALON SUR SAONE pour un montant de 12 800 € HT, et sollicite l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne au taux de 80%.

ACHAT D'UN TERRAIN AU LIEUDIT LES VERMOTS : PROPRIETE BAISE-GRUNENWALD

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avis du service de France Domaine concernant la propriété appartenant à Mme BAISE-GRUNENWALD qui a estimé le terrain à 26.50 € le m². Mme BAISE-GRUNENWALD avait donné son accord par courrier pour vendre son terrain cadastré section AB n°77 d'une superficie de 4029 m² au prix de 26.50 € le m². Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir ce terrain au prix de 26.50 € le m² et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Aide à l'acquisition du Conseil Régional de Bourgogne pour la création de logements locatifs : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'aide du Conseil Régional de Bourgogne au titre des acquisitions foncières destinées à

la production de logements locatifs publics aux taux de 30% du montant de l'acquisition plus les frais notariés. Le programme doit être réalisé dans les 3 ans suivant la signature de l'acte de vente et à ne pas affecter les terrains acquis à une autre destination.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES PROPRIETES CADASTREES
SECTION AD N°403 – 404, 1, PLACE DE L'EGLISE ET 3C RUE BOULANGER ET
VALLEE**

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP ECHINARD – SEGAUT – PARRY-AVRIL, Notaires associés à BEAUNE, concernant les propriétés cadastrées section AD n°403 – 404, sises 1 Place de l'Eglise et 3c rue Boulanger et Vallée, appartenant au Consorts de GARDEBOSC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés énumérées ci-dessus.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES PROPRIETES CADASTREES
SECTION BC N°363 - 364, 20 RUE DES FATAINS**

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP Françoise BIDEGARAY-GRIVOT – JEAN-PAUL BIDEGARAY, Notaires associés à BEAUNE, concernant les propriétés cadastrées section BC n°363 - 364, sises 20, rue des Fatains, appartenant à Monsieur URBAIN Patrice, Georges, Emile. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés énumérées ci-dessus.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DES PROPRIETES CADASTREES
SECTIONS AT N°1 – 2, AV N°48- 49 – 50, 6 A 9 RUE DU CLOS CHAMEROY**

Monsieur le Maire donne lecture de la déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SCP ECHINARD – SEGAUT – PARRY-AVRIL, Notaires associés à BEAUNE, concernant les propriétés cadastrées sections AT n°1 – 2, AV n°48 – 49 -50, sises 6 à 9, rue du Clos Chameroy, appartenant à la SA MAISON LOUIS LATOUR. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés énumérées ci-dessus.

SICECO

Adhésion des Communes de CHATILLON SUR SEINE et ROUGEMONT :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 mai 2011, le Comité a accepté la demande d'adhésion au SICECO des Communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont. Il précise que c'est au tour de l'ensemble des Communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces nouvelles adhésions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'adhésion des Communes de Châtillon sur Seine et de Rougemont au SICECO, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Motion du Comité concernant le schéma directeur départemental :

Le Maire informe l'Assemblée que Madame la Préfète vient d'adresser au Président du SICECO le projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale (SDCI) pour la Côte d'Or.

Ce texte a été établi, selon la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, pour répondre à divers objectifs dont "la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes existants et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes" (circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 27 décembre dernier).

Les avis émis seront transmis à la CDCI qui sera consultée à l'automne et pourra amender le projet à la majorité des deux tiers. Le nouveau Schéma sera ensuite arrêté en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ne voit pas d'inconvénient à cette demande de rattachement, adopte la motion ci-jointe, votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le 25 mai, demande à la Commission Départementale de

Coopération Intercommunale de faire amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or pour la compétence électricité, selon les propositions de la motion.

URBANISME : REEXAMEN DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires concernant la circulaire du 25 mai 2004 relative au bruit des infrastructures de

Transport Terrestre qui prévoit le réexamen, tous les 5 ans, des bases techniques des arrêtés préfectoraux de classement sonore en vigueur. Ce réexamen vient de se terminer et la commune étant concernée par le classement sonore d'une ou plusieurs voies, le projet d'arrêté préfectoral est soumis pour avis au Conseil Municipal. La Commune est concernée par la D 974 et par l'Autoroute A 6 au niveau de la Zone industrielle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur le projet présenté.

VERSEMENT D'UNE ASSURANCE VIE AU PROFIT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement de l'assurance vie contractée par Mademoiselle BOX Jacqueline et au profit de la Commune pour un montant de 1000 € et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

LOGEMENT 1 BIS RUE DES CIGALES : REMBOURSEMENT DE LA CAUTION A MADAME MOREAU

Sur proposition de Monsieur le Maire et suite au départ de Madame MOREAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de reverser l'intégralité de la caution déposée à la signature du bail pour un montant de 468.42 €.

CAMPING MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un entretien avec Yann SEUILLOT, il y a nécessité de faire revalider le classement existant en 2 étoiles. Ce contrôle doit être pris en charge par la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de prendre en charge le contrôle et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

En ce qui concerne la réalisation d'un audit général du camping en vue de son amélioration, ce dernier devra être entrepris par le délégataire actuel.

ASSOCIATION FONCIERE : AUTORISATION DE REALISER LE TRANSFERT PAR ACTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à réaliser le transfert des propriétés par acte administratif et à signer tout document à intervenir.

REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA PROPRIETE LACROIX

Le Conseil prend connaissance de l'arrêté réalisé par le Conseil Général pour délimiter la propriété LACROIX et le domaine public départemental. Le Conseil Municipal souhaite que cet alignement soit entériné et donne pouvoir au Maire pour signer tout document à intervenir.

PROPOSITION D'UN DON D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION ZD N°32 COMBE BERNARD

Le Conseil prend connaissance du courrier de Monsieur PRENEY qui souhaite faire don à la Commune de sa parcelle de terrain cadastré section ZD n°32 lieudit Combe Bernard. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte ce don, souhaite que ce dossier soit traité en abandon de friches et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Un tableau est distribué à tous les conseillers énumérant les dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire.

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANT DE LA BOUZAISE


Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté à l'enquête publique mais insiste sur le fait qu'il n'y a pas assez de travaux de prévu en particulier sur les ouvrages d'art et le bief THEVENOT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 13 septembre 2011.
 - ⇒ Le Conseil Municipal est informé que l'opérateur Orange souhaite implanter un pylône de téléphonie sur un terrain communal route de Bouze. Le Conseil Municipal, à l'unanimité n'est pas d'accord.
La Société INEO déposera également un dossier pour implanter un pylône en zone industrielle sur un terrain privé comme la réglementation le permet.
 - ⇒ Le Conseil Municipal est informé qu'un permis de construire a été déposé sur des terrains situés au lieudit Les Bourgeots.
 - ⇒ Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de lotissement réalisé par Monsieur BONNET, Géomètre le long de la route de Bouilland, après le terrain de Camping. Le Conseil Municipal souhaite que la canalisation soit implantée sur le domaine public.
 - ⇒ Jean-Paul BAILLY informe le Conseil Municipal sur la mise en place d'une nouvelle porte accessible pour les PMR à l'Agence d'Animation Touristique.
- La séance est levée à 22h35.

Vu par Nous, Sylvain JACOB, Maire de la Commune de SAVIGNY LES BEAUNE, pour être affiché le 15 juillet 2011 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Sylvain JACOB